



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 JUILLET 2022

### DELIBERATION N° 2022-07-107-DAP

Nomenclature : 3.6

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DU RESEAU ELECTRIQUE SUR DES PARCELLES PRIVÉES DE LA COMMUNE - QUARTIER LACROIX**

**Votants : 32**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 6 juillet 2022

Pour extrait certifié  
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de la publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

06/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA., Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
M. GONZALES	procuration à	M. MABILLET
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DOMET
M. MIREMONT	procuration à	Mme ORDUNA
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme DACHARRY	procuration à	M. LATAILLADE

#### ABSENT EXCUSÉ

M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la création d'un lotissement sur la commune de Tarnos, rue André Gide, ENEDIS sollicite l'autorisation de déplacer le réseau électrique aérien sur les parcelles communales cadastrées section AI 702 et section AI 762 .

L'opération consiste en l'implantation d'un support et de conducteurs aériens d'électricité au-dessus des parcelles citées, sur une longueur totale d'environ 34 mètres.



Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention entre ENEDIS et la Ville de TARNOS,

### **DELIBERE**

**APPROUVE** la convention de servitudes avec ENEDIS, pour le passage de réseaux électriques aériens sur les parcelles communales cadastrées section AI 702 et section AI 762

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)